AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_17-DE
Reçu le 16/11/2022
Publié le 16/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 03

Date de Convocation :
jeudi 3 novembre 2022

Date d'affichage :
jeudi 3 novembre 2022

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 3 novembre 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme LANDREVIE Susanne, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise.

Délégations : Mme Colette DEVAINE à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. Justin DEVAINE à M. MILLOTTE Amaury, Mme LANDREVIE Susanne à M. GRAVELLE Alain

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme MANCEAU Emmanuelle arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°6

2022/11/14
N° 17

17 - Urbanisme - Cession d'un immeuble situé au 43 rue Auguste Duclaud

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération du 28 mars 2022, la commune a accepté l'incorporation du bien sans maître situé au 43 rue Auguste DUCLAUD 16500 CONFOLENS cadastré AK 478 d'une superficie de 78m2 dans le domaine communal.

Cet immeuble est très vétuste et est très dégradé. La commune a souhaité s'en séparer au plus vite afin d'éviter d'importants frais. Cet immeuble est situé en bordure de la RD 948 et est contigu à deux autres immeubles. Il est à l'état d'abandon depuis 1988.

Par courrier M. LAMADE Jean-Christophe, 1 Le Tiollet 16500 BRILLAC, a émis le souhait d'acquérir l'immeuble au prix de 1 000 euros.

Vu l'avis des Services Du Domaine,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de l'immeuble situé au 43 rue Auguste DUCLAUD 16500 CONFOLENS cadastré AK 478 d'une superficie de 78m2 pour un montant de 1 000 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces utiles à cette vente.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens